

Dans le cadre de son Cycle annuel de conférences sur la recherche en droit, la **Section de droit civil** présente :



## **Mar Campins Eritja**

« Le rôle de l'Union européenne dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris »

Mardi 11 septembre 2018 à 11h30  
Pavillon Fauteux, Salle 202

### **Résumé**

Depuis le début des négociations sur le changement climatique à la fin des années 80, l'Union européenne (UE) a tenté de jouer un rôle de leader dans ce régime international. L'UE a investi beaucoup d'énergie et de ressources pour remplir les obligations du Protocole de Kyoto. Maintenant, elle franchit une nouvelle étape et s'est engagée à atteindre un objectif contraignant de réduction d'au moins 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. L'UE a également joué un rôle clé dans l'adoption de l'Accord de Paris en déployant des efforts pour développer la coalition d'haute ambition des ministres des états partis. L'UE a entamé les négociations de Paris avec plus de souplesse et de réalisme, notamment en ce qui concerne la conception d'un accord favorisant une architecture institutionnelle loin des objectifs contraignants stricts. Toutefois, le développement futur de l'Accord de Paris n'est pas exempt de risques importants au sein de l'UE: d'une part, l'UE a adopté une approche globale sur le changement climatique et ses mesures concernent un large éventail de domaines, du transport au stockage de carbone géologique. À l'extérieur, certaines de ces mesures ont un effet sur les États tiers. D'autre part, depuis l'adoption de l'Accord de Paris, certains développements importants ont forcé l'UE à construire de nouvelles alliances de leadership et auront un impact significatif sur la politique climatique de l'UE.

## À propos de la conférencière

Mar Campins est professeure titulaire en droit public international et en droit de l'Union européenne à l'Université de Barcelone. Ses principaux champs d'intérêt comprennent le droit de l'Union européenne ainsi que le droit environnemental européen et international, tout particulièrement en ce qui a trait à la réglementation internationale sur le changement climatique.

Elle a participé à des projets de recherche compétitifs sur ces sujets, en a dirigé d'autres et a publié des articles connexes. Titulaire d'une Chaire Jean-Monnet en droit environnemental de l'Union européenne (2017 à 2020), Mar Campins est boursière Fulbright à l'American University Washington College of Law et a donné des cours à titre de professeure invitée à l'Université d'Ottawa, à l'Université Dalhousie, à l'Université de Montréal, à l'Université Nova Southeastern et à l'Université de Puerto Rico. Elle est membre du groupe de recherche en droit public international du Centre d'études de droit environnemental de Tarragone (CEDAT), en plus de siéger au conseil de l'Institut de recherche sur l'eau (IdRA). La professeure fait partie du comité de rédaction de la Revista Catalana de Dret Ambiental. Elle a occupé le poste de vice-doyenne de la Faculté de droit de l'Université de Barcelone de 2002 à 2005 et de 2016 à aujourd'hui; elle y a aussi rempli les fonctions de vice-rectrice et de vice-rectrice adjointe aux politiques internationales de 2005 à 2008.

---

Cette conférence est reconnue comme activité de formation continue par le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec. Veuillez signer la feuille des présences à votre arrivée pour obtenir votre attestation.